



Paris, le 2 juillet 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Succès commun de la FNSEA et de FNE : retour du dispositif anti-mitage de la loi « littoral » autour des grands lacs de montagne

Les organisations nationales, FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et FNE (France Nature Environnement), et leurs fédérations locales, FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) de la Haute-Savoie et FRAPNA (Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature Rhône-Alpes), viennent de prouver leur capacité à travailler ensemble en bonne intelligence sur un objectif commun : la préservation de l'espace rural et la lutte contre l'étalement urbain.

A l'occasion du projet de loi « Engagement national pour l'environnement », leurs actions et mobilisations conjointes ont porté leurs fruits : le retour de la loi « littoral » autour des lacs de montagne de plus de 1000 hectares a été acté par les deux assemblées parlementaires ce 29 juin dans le vote définitif de la loi « Engagement national pour l'environnement ».

Ce vote conforte le dispositif anti-mitage assuré par la loi « littoral » dans les communes riveraines des grands lacs de montagne.

Contacts :

FNSEA : Anaëlle MARIE - 01 53 83 47 06 – 06 15 82 98 58

FNE : Yann BARTHELEMY - 01 44 08 02 51